

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1963)
Heft: 3

Artikel: Notre enquête : un exercice militaire avec "interrogatoire poussé" tortures au Lac Noir, Fribourg, Suisse [à suivre]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029083>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine public

3

Bi-mensuel romand
N° 3 2 décembre 1963

Rédacteur responsable: André Gavillet
Abonnement: 20 numéros 12 francs
Le numéro 70 centimes
Administration, rédaction:
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal II 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S. A., Lausanne

Les articles de ce numéro
ont été discutés et rédigés par:

Gaston Cherpillod
Jean-Jacques Dreifuss
Ruth Dreifuss
Pierre Furter
André Gavillet
Jean-Jacques Leu
Marx Lévy
Pierre Liniger
Jacques Morier-Genoud
Christian Ogay
Pierre Pradervand

Dans les prochains numéros:

- Après la dissolution de la Nouvelle gauche neuchâteloise comme parti politique, une interview d'Yves Velan;
- Médecins et assurance-maladie;
- La parole aux ouvriers: interview à la sortie des usines;
- A propos de l'accord de Moscou;
- La censure cinématographique en Suisse romande;
- Le syndicalisme étudiant.

Le N° 4 sortira de presse le jeudi 19 décembre

Notre enquête:

Un exercice militaire avec «interrogatoire poussé» **Tortures** au Lac Noir, Fribourg, Suisse

I LES FAITS

Entrevue avec un colonel en civil

— Mais c'étaient des civils!

Cet argument semble décisif aux yeux du colonel officier instructeur des troupes d'aviation Ernst Zerkiebel venu, en personne, nous expliquer à nous (nous = trois de « Domaine public ») comment on pouvait légitimer, justifier, expliquer et camoufler sous on ne sait quels arguments un exercice militaire comportant un simulacre — simulacre très poussé, comme nous allons le voir — de torture. Il est accompagné d'un ami, major d'aviation, qui pouvait — cas échéant — servir d'interprète. L'entrevue a lieu dans un salon de l'Hôtel de la Paix, le mardi 12 novembre, à 17 heures.

Le colonel est grand, de l'allure, du maintien (militaire) même en civil. Un certain calme. Rien du soudard, du réfractaire, rien du sadique.

Il argumente:

— Mais c'étaient des civils!

L'argument lui semble essentiel. (En fait, les soldats « torturés » avaient dû passer des habits civils.) Le colonel — curieuse conception de l'honneur — insiste en allemand: « C'étaient des Zivilisten! »

Du respect de l'uniforme

De fait, on ne gifle pas, on ne malmène pas un soldat en uniforme. La brutalité, même en mots, a presque disparu. Ceux qui, depuis plus de vingt ans, revêtent l'uniforme ont remarqué le recul progressif, dans l'armée, du vocabulaire vieille garde. On traite moins souvent dans les moments de colère le soldat, le simple soldat comme on dit chez nous où l'on a le sens de la voie de service, de trou de balle. Raffinement du langage, raffinement des mœurs. Si la brutalité doit exister, ce ne pourra plus être, à notre époque scientifique, que d'une manière organisée, technique, dans le cadre d'un exercice utile et réaliste.

Et à la condition qu'il s'agisse de civils.

Un article sur le marbre

Nous avions reçu un article dont l'auteur n'était certes pas un farfelu. Nous l'avions fait composer. Il devait paraître dans « Domaine public » 2 du 15 novembre. Il relatait des faits à se frotter les yeux: dans une mise en scène appropriée, des soldats suisses auraient été « interrogés » ou questionnés, auraient subi un début de « question », des recrues jouant le rôle d'« aides-tortionnaires ».

La chose imprimée prenait une dimension nouvelle, et le sujet étant, ô combien! délicat, certains détails nous paraissaient difficilement croyables, par exemple cette participation de recrues, nous décidâmes de contrôler les faits à la source. Avec un peu de chance, nous avons pu joindre finalement le colonel, un dimanche soir, nous nous en excusons. Il souhaita aussitôt nous expliquer dans le détail la nature de l'exercice.

Il viendrait dès que possible, au plus vite, en avion si la météo était favorable. Il pleuvait très fort, le mardi 12 novembre. Le colonel vint en automobile. D'où l'entrevue.

Voici donc les faits:

Un exercice minutieusement mis au point

Les élèves-pilotes reçoivent une formation très complète. Non seulement, ils devraient savoir se débrouiller entre deux nuages, mais aussi dans le terrain, car

il arrive que les avions ne tiennent plus l'air. Et si les pilotes tombaient en territoire contrôlé par l'ennemi, sauraient-ils regagner leurs lignes? Sauraient-ils trouver appui chez un résistant? Asile chez un habitant? Sauraient-ils mettre la main sur des vêtements civils? Sauraient-ils, s'ils étaient arrêtés et interrogés, justifier leur présence dans tel lieu? etc... Cet exercice, combiné avec une longue marche, est justifié; d'ailleurs, traditionnel. Mais tout dépend de l'exécution.

Transposition dans le terrain

A partir de ce canevas, des officiers, officiers de milice, furent chargés de monter l'exercice dans le terrain, qui eut lieu les derniers jours du mois de septembre. On peut dire qu'ils soignèrent les détails. Les uns, parfaitement enfantins, du style boy-scout monté en graine — par exemple, savoir trouver un message dans un mur — d'autres inquiétants, comme on le sait.

Les hommes étaient d'abord mis en condition par tout un prélude à l'exercice. On leur diffusait régulièrement des informations internationales, non pas vagues et générales, du style bien connu lors des manœuvres - où - le - parti - bleu - s'apprête - à - attaquer - le - parti - rouge, mais des nouvelles, enregistrées sur bandes, avec voix de Beromünster, décrivant, en crescendo, la tension internationale, puis l'ouverture des hostilités par l'Union soviétique. A l'heure H, les hommes étaient emmenés par hélicoptères. Obligés d'atterrir en zone occupée, ils devaient, en habits civils, marcher jusqu'au moment où — c'était au Lac Noir, sur la rive sauvage du lac que les fugitifs avaient traversé en barque, dans ce paysage à la fois saumâtre et fantastique de rochers et de bois sombres, décor à la Böcklin pour délires anticomunistes — ils étaient trahis et arrêtés, et malmenés et ligotés, puis interrogés dans ce que le rapport d'exercice dit rapport Popov (sic) appelle « in einem « rot » dekorierten Raum » (c'est-à-dire dans un lieu décoré de portraits de dirigeants soviétiques avec emblèmes et matériel communistes).

L'interrogatoire

Un officier en civil, avocat bernois, membre de la justice militaire, interrogait: gifles, questions serrées, pendant que les recrues, qui servaient d'auxiliaires, tiraient sur les menottes ou les vissaient, ce qui serre ou tord douloureusement les poignets (procédé bien connu de toutes les polices).

Le premier interrogatoire, pendant une demi-heure, fut si poussé que le colonel qui assistait à la scène décida d'intervenir — après coup — pour limiter à dix minutes la « torture » de chaque homme. Quelques-uns s'évanouirent (ou firent semblant, à ce qu'on nous expliqua, pour abréger le supplice). Ils étaient 20; $20 \times 10 = 200$ minutes; soit plus de trois heures de sport.

L'interprétation de l'exercice ne laisse place à aucune équivoque. Il suffit de lire les rapports rédigés après coup par les pilotes sur l'ensemble de l'exercice. On nous a communiqué quelques-uns de ces textes. En ce qui concerne l'interrogatoire, les Romands utilisent sans équivoque le terme torture. Précisons aussi qu'aucun ne s'en plaint ou plutôt n'ose s'en plaindre — ils allaient recevoir leur brevet de pilote, dont on sait l'importance pour une carrière civile. L'un d'entre eux déclare toutefois qu'ils ont tous gardé des « souvenirs » visibles de l'« interrogatoire ». Mais ils prétendent avoir été surtout sensibles à la difficulté de mentir, dans ces conditions, avec vraisemblance.

La suite de l'exercice n'offre pas d'intérêt particulier, si ce n'est quelques détails encore, révélateurs d'un infantilisme évident — notamment un simulacre d'exécution capitale. (Un point encore que nous n'avons pas éclairci: que se passait-il, avant l'arrestation — comme dit le rapport — dans la « maison des horreurs » — Gruselhaus. Ce nom fait songer à de curieuses mises en scène.)

II CRITIQUE DE L'EXERCICE

Un tel exercice est inadmissible et à plusieurs points de vue.

Dans « Le Pays » du 29 novembre, M. Jean Wilhelm, qui a, lui aussi, courageusement dénoncé ce scandale, en fait une critique vive et indignée (pourquoi l'ATS a-t-elle donné un compte rendu édulcoré de cet article?). Mais il importe de compléter cette critique à la lumière de renseignements que le rédacteur du « Pays » ne possédait pas.

La participation des recrues

Il y avait deux écoles de recrues, dans la région: l'une romande, l'autre suisse alémanique. On ne voudrait pas faire des phrases de cantine militaire sur la formation du citoyen-soldat, mais une école de recrues devrait enseigner quelque chose de plus que le maniement du fusil d'assaut, et l'effacement des grains de poussière.

Or ce « quelque chose » ne doit en tout cas pas être la technique de l'interrogatoire et la haine de l'adversaire.

Qu'ont fait les officiers responsables de ces recrues? Au lieu d'intervenir, ils ont cherché à expliquer, à couvrir, et à obtenir le silence — c'était la veille du grand congé. Les explications données étaient autant d'invites pressantes à garder le silence: la bêtise et l'irresponsabilité des chefs devenaient un secret de défense nationale.

Une recrue ayant raconté à son père ces sévices qui l'avaient écorché, et ce dernier ayant fait part de son indignation, on se déplaça à plusieurs hauts galonnés pour obtenir son silence.

Et devant nous, le colonel Z., après avoir toléré que des recrues assistent et participent à ce spectacle — ce qui est un argument de bonne conscience — déclara: « Si nous avions eu le sentiment de mal faire, nous aurions été nous cacher dans un endroit plus secret (sic). » Le colonel s'étonnait que des plaintes aient pu tomber dans le domaine public au lieu de suivre la voie de service.

Si on osait, on punirait les recrues qui ont parlé. Education du citoyen soldat.

La participation de l'« Ostinstiitut »

L'« Ostinstiitut » figure — comme la police bernoise et la police fribourgeoise, dont les territoires étaient traversés par les fugitifs — au nombre de ceux qui collaborèrent à cet exercice.

L'« Ostinstiitut » est une association anticomuniste qui édite un journal assez répandu en Suisse alémanique: « Der Klare Blick ». Il se livre de surcroît à des recherches de documentation sur les pays de l'Est: quelque chose à mi-chemin entre M. Chantre et la soviétologie.

Mais que vient-il faire dans un exercice militaire? Cette présence est intolérable et donne une signification toute particulière à divers détails comme l'orientation des dépêches internationales, ou comme la « rot » décoration de la salle d'interrogatoire, avec, répétons-le, emblèmes et portraits de dirigeants communistes.

Cette collusion est intolérable. Elle n'a pas échappé aux responsables de l'exercice — mais ils ont laissé faire.

Elle ne peut avoir échappé à leurs supérieurs hiérarchiques puisque l'« Ostinstiitut » figure en toutes lettres au générique des collaborateurs dans le rapport de l'exercice Popov.

Trouve-t-on cela si naturel? Manque-t-on à tel point de maturité politique? Ignore-t-on tout des devoirs

d'un Etat neutre? C'est incroyable, quand on songe aux précautions rigoureuses, voire liberticides que prend notre pays dès que ses relations internationales sont en jeu. Ces précautions sont-elles donc unilatérales? L'armée a-t-elle le droit de les ignorer?

La question

La souffrance physique subie, ce n'est pas ce qui nous paraît, en l'occurrence, le plus grave. Certaines épreuves sportives d'endurance exigent autant ou plus d'un homme; et c'est ce qui prouve l'inutilité totale de l'exercice. D'ailleurs, on n'entraîne pas quelqu'un à la torture. L'exercice de torture, même poussé, tient plus du simulacre que d'une épreuve réelle, à l'échelle réduite. On n'entraîne pas l'homme; on le dégrade; on l'avilît.

Et surtout, on l'habitue à un certain climat. On pré-suppose le comportement d'adversaires — et c'est bien autre chose que d'imaginer un thème opérationnel dans un travail d'état-major — on légitime par conséquent l'emploi de telles méthodes, selon un processus masochiste bien connu de justification qui veut que le fait d'avoir subi devienne un droit à faire subir le même traitement à autrui — et dans cet ordre d'idées il est significatif de savoir que le responsable de l'exercice se soumet spontanément, comme autrefois Massu, à la même épreuve.

(Il paraît qu'en l'occurrence les recrues prirent plaisir à s'en donner! M. le colonel Z. était-il alors en civil?)

Ce qui est donc grave, c'est que nous puissions, nous, Suisses, participer à la contagion.

Certes, d'autres armées accoutumées des corps spéciaux à de tels « exercices ». Les Américains, avec cette franchise naïve qui si souvent nous étonne, ne l'ont pas caché, laissant diffuser pour la presse mondiale des photographies de « marines » à l'« entraînement ». Et l'on se souvient encore de l'extraordinaire reportage, filmé par Reichenbach, et révélé par « Cinq colonnes à la une ».

Mais la presse suisse avait, alors, fait connaître son indignation. Nous attendons de voir le sort qu'elle réservera à ce scandale.

La politisation de l'armée

Admettons que cet exercice ait eu un caractère exceptionnel! (C'est nullement certain.) Comment a-t-il pu, alors, dégénérer? Comment et par qui les responsables ont-ils été débordés? Voilà ce qu'il importe d'analyser. Les officiers organisateurs avaient contacté, pour jouer le rôle de tortionnaire, un officier auquel il était naturel — on se demande pourquoi — de s'adresser. Empêché, il recommanda un ami, enfin une connaissance, qui accepta, semble-t-il, sans se faire prier. On découvre donc un milieu où l'on se connaît étroitement, un milieu nettement structuré.

La fiche signalétique de ce milieu ne serait pas difficile à établir: universitaires ayant porté couleur, officiers de milices membres actifs de la Société suisse des officiers, membres de groupements anticomunistes, des hommes qui confondent tous patriotisme et anticomunisme. Très structurés à Berne, ils ont ailleurs encore leurs répondants.

On accepterait que ces hommes, dont l'absence de sens politique est effrayante, soient ce qu'ils sont si, par goût et idéologie, ils n'étaient pas attirés par l'armée. Au niveau des officiers de milices, de lieutenant à major, ils prennent une place considérable, abusive, dangereuse tant qu'ils ne sont pas, par indifférence ou complaisance, des cadres supérieurs, étroitement contrôlés.

Nous demandons que l'éclatement du scandale que nous dénonçons soit l'occasion d'une mise au pas énergique de ces activistes.

III POURQUOI IL FAUT POUSSER L'ENQUÊTE JUSQU'AU BOUT?

La disparition, dans les sociétés civiles modernes, de la torture qui n'est plus, sauf dans les salles de quelque basse police, un moyen d'enquête ou de

châtiment, a marqué un progrès décisif de la civilisation. Mais la dernière guerre et les guerres coloniales lui ont donné une existence militaire quasi légale. Aucun effort n'est vain s'il s'agit de résister à cet engrenage.

Aucun effort n'est vain s'il s'agit de réagir contre les formes dégénérées et pathologiques de l'anticommunisme et de rappeler quelques règles élémentaires des devoirs d'un Etat neutre.

On nous a dit: Et le prestige de l'armée? Mais n'est-ce pas à elle à veiller d'abord à sa propre dignité? Et si les supérieurs sont atteints de myopie, alors il faut recourir à l'opinion publique.

L'armée exerce de surcroît sur la vie civile une extraordinaire pression (pression économique, encadrement, etc...). Aussi est-il indispensable que dans une démocratie les citoyens puissent à leur tour la contrôler avec vigilance.

Et qu'on n'appelle pas campagne politique la dénonciation du scandale.

Après avoir annoncé publiquement, dès le 15 novembre, notre enquête sur ce sujet, décidés à parler, nous avons fait parvenir à l'officier responsable notre projet d'article, au cas où, sur un point de détail, nos renseignements auraient contenu une inexactitude. Il nous a répondu ceci:

Colonel Zerkiebel
Of.instructeur trp.av.

Dübendorf, le 27.11.63

Monsieur le Professeur
A. Gavillet,
Lausanne.

Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre du 21 courant ainsi que du projet d'article qu'elle accompagnait. Ce dernier ne tient pas compte des explications que j'ai eu l'honneur de vous donner, déforme le sens de l'exercice et prête des intentions aux organisateurs, qu'ils n'avaient pas. Je m'abstiens donc de le corriger et l'envoie aujourd'hui même par voie de service à mon chef d'arme, accompagné du dossier concernant l'exercice en question et ce qui s'est passé ensuite. Je ne puis m'associer en aucune façon à l'exploitation à des fins politiques d'un exercice qui n'en avait pas.

(signé) Colonel E. Zerkiebel.

Le colonel Z. est bien bon d'avoir voulu s'abstenir de corriger une virgule. Et, en aucune façon, nous lui demandons de s'associer... bien sûr.

Mais on retrouve la traditionnelle tactique de défense. Dénoncer un scandale, c'est avoir des fins politiques. Notre fin, c'est que l'enquête soit poussée jusqu'au bout; aussi nous demandons:

1 Quelle décision a prise le chef d'arme saisi de ces faits, dès le 27 novembre 1963, soit deux jours avant que la presse n'en parle?

2 La collaboration de « l'Ostinstiitut » est-elle occasionnelle, courante, rétribuée?

3 Sous prétexte de préparation à la guerre psychologique, va-t-on laisser s'organiser l'activisme dans notre armée?

4 Qui sera chargé de l'enquête qu'annonce le Département militaire fédéral? Cette enquête fera-t-elle apparaître le rôle essentiel du « tortionnaire » et de la brochette de capitaines et de lieutenants responsables de l'organisation de l'exercice et de sa politisation?